

Cette lettre d'information vous présente :

- Une actualité prudentielle
- Une actualité comptable
- Une actualité ESG
- Nos autres actualités
- Nos publications
- Nos émissions de radio

# Actualité prudentielle

Opposition des ESAs aux changements proposés par la CE concernant l'identifiant Unique Européen dans le cadre de DORA

Les 3 autorités européennes de supervision (EBA, ESMA et EIOPA) ont publié le 15 octobre 2024 une opinion sur le rejet par la Commission Européenne de leurs projets d'ITS concernant les registres d'information prévus par le règlement DORA.



Pour plus de détails, cliquez ici

### Avancée dans la mise en œuvre du Point d'Accès **Unique Européen (ESAP)**

Les 3 autorités européenne de surveillance (EBA, ESMA, EIOPA) ont publié le 29 octobre 2024 le rapport final sur les projets d'ITS concernant certaines tâches des « organismes collecteurs » et les fonctionnalités du Point d'Accès Unique Européen (ESAP). Ce rapport marque une étape clé dans la mise en œuvre opérationnelle de l'ESAP, destiné à centraliser et à faciliter l'accès aux informations financières et de durabilité au sein de l'UE.



Pour plus de détails, cliquez ici

### Régime d'autorisation des modèles de marge initiale **(EMIR 3)**

L'EBA, en coopération avec l'ESMA et l'EIOPA, a lancé le 29 octobre 2024 une enquête auprès des entités concernées par le régime d'autorisation des modèles de marge initiale (IM) dans le cadre du règlement EMIR 3. L'objectif de cette enquête est de recueillir des informations générales et spécifiques sur les marges initiales, les modèles de calcul et les informations pertinentes pour le calcul des frais.



Pour plus de détails, cliquez ici

## Positions structurelles en devises étrangères

L'EBA a lancé le 28 octobre 2024 une consultation publique sur un projet de normes techniques (RTS et ITS) concernant les positions structurelles en devises étrangères, dans le cadre de sa feuille de route pour la mise en œuvre du paquet bancaire (CRR3 / CRD6). Ces propositions visent à garantir une application uniforme des exigences de fonds propres en matière de change structurel, offrant ainsi une meilleure stabilité financière dans l'UE.



Pour plus de détails, cliquez ici

Publication de la version préliminaire du framework 4.0

L'EBA a publié le 23 octobre 2024 une version préliminaire du framework 4.0 de son cadre de reporting. Ce nouveau framework vise à anticiper la version finale, dont les obligations de reporting entreront en vigueur en 2025.



Pour plus de détails, cliquez ici

### Harmonisation de la supervision des crypto-actifs

L'EBA a publié le 22 octobre 2024 une décision précisant les aspects de procédures en lien à la fois avec l'évaluation de l'importance des tokens (ART et EMT) et avec le transfert des responsabilités de supervision entre l'EBA et les autorités nationales compétentes. Cette décision fait également état de la création de collèges de supervision pour les ART et EMT significatifs.



Pour plus de détails, cliquez ici

### Re-soumission de reportings

L'ACPR a publié le 28 octobre 2024 un avis dans lequel elle annonce sa conformité aux nouvelles orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) concernant la soumission des données historiques dans le cadre du reporting réglementaire (EBA/GL/2024/04).



Pour plus de détails, cliquez ici

# Actualité comptable

# Mise à jour du règlement ANC 2014-07

Une version actualisée du règlement ANC n°2014-07 a été mise à disposition sur le site de l'ANC et intègre les modifications apportées par le règlement ANC n°2023-05 à savoir la suppression du terme « Logiciels » par le terme « Solutions informatiques ».

Par ailleurs, le <u>règlement ANC n°2023-03</u> en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifie également le règlement ANC n°2014-07 en supprimant les termes « les transferts de charges » dans certains articles (1123-2, 1124-45, 1223-2, 1224-46). Il convient

de noter que les modifications relatives à la suppression de la notion de « transfert de charges » ne sont pas encore intégrées dans la version du Recueil Banque disponible sur le site de l'ANC.



Pour plus de détails, cliquez ici et ici

### Guide pratique de l'ESMA « Clearing the smog: **Accounting for Carbon Allowances in Financial** Statements »

L'ESMA a publié le 8 octobre 2024 un guide pratique visant à rappeler les recommandations de l'ESMA des années précédentes pour plus de transparence dans les états financiers lorsque les impacts carbone (compensation carbone, crédit carbone) sont matériels.



Pour plus de détails, cliquez ici

### Recommandations de l'ESMA pour la clôture 2024

L'ESMA a publié le 24 octobre 2024 ses priorités communes dans les domaines financier et extra-financier pour la clôture 2024. Ces priorités communes abordent les thèmes suivants :

- S'agissant des états financiers IFRS, l'ESMA concentre son attention sur le risque de liquidité ainsi que sur les méthodes comptables, jugements et estimations significatives ;
- S'agissant des informations de durabilité, l'ESMA porte son attention sur l'analyse de la double matérialité, le périmètre et la structure de l'état de durabilité, ainsi que sur le reporting Taxonomie durable:
- En ce qui concerne le reporting électronique ESEF, l'ESMA se focalise sur les erreurs les plus fréquemment rencontrées dans l'état de la situation financière.



Pour plus de détails, cliquez ici

## Recommandations de l'AMF pour la clôture 2024

Les recommandations de l'AMF pour la clôture 2024 reprennent les priorités de l'ESMA en les détaillant sur certains points ou en les adaptant au contexte français, le cas échéant. Il convient de rappeler que les recommandations formulées par l'AMF chaque année depuis 2006 doivent être lues de manière cumulative. L'AMF met à disposition un outil sur son site sous la forme d'une table des matières des recommandations antérieures toujours en vigueur à date, facilitant ainsi la recherche par thèmes/normes.



Pour plus de détails, cliquez ici

### Propositions de l'IASB visant à clarifier et améliorer les dispositions de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et à supprimer notamment **IFRIC 21 Taxes**

L'IASB a publié le 12 novembre 2024 un exposé-sondage (Exposure Draft) intitulé « Provisions - Targeted Improvements » dans lequel des amendements à IAS 37 sont proposés pour clarifier et améliorer de façon ciblée les dispositions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des provisions dans les états financiers IFRS.



Pour plus de détails, cliquez ici

### Nouveau règlement ANC n°2024-05 modifiant le règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés

Le Collège de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le 3 octobre 2024 le règlement ANC n°2024-05 qui sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à comptes du 1er janvier 2025. Celui-ci modifie le règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés sur la présentation des écarts d'acquisition dans les états financiers et la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun, en apportant des précisions et en inscrivant de nouvelles dispositions.



Pour plus de détails, cliquez ici

## **Actualité ESG**

### Publication du nouveau guide de l'ANC sur le déploiement des ESRS (E2, E3 et E5)

L'ANC a publié le 15 octobre 2024 son troisième quide consacré au déploiement des normes ESRS. Dans cette troisième version, l'ANC fournit des éclairages sur les normes E2 « Pollution », E3 « Eau et ressources marines » et E5 « Utilisation des ressources et économie circulaire ».

L'objectif de ce guide d'octobre 2024 est de faciliter la compréhension de certains enjeux des ESRS et d'accompagner les émetteurs dans la déclinaison opérationnelle des DR et datapoints de ces différentes normes. Il reprend également les thématiques traitées par les deux précédents guides publiés en mai 2024 et en décembre 2023.

Ce guide complète les « Implementation guidance » publiées par l'EFRAG, ainsi que les réponses apportées dans le cadre de sa plateforme Q&A. Il n'a pas de valeur juridique, seul l'acte délégué du 31 juillet 2023 est juridiquement contraignant.



Pour plus de détails, cliquez ici

### Rapport de durabilité : pas de format XHTML requis avant l'entrée en application du balisage

Dans son premier jeu de réponses aux questions fréquemment posées publié le 7 août 2024, la Commission européenne confirme que tant que les règles de balisage digital des informations de durabilité n'auront été adoptées, les préparateurs ne seront pas tenus de publier de rapports en format XHTML (question n°38). Toutefois, les entreprises soumises à la Directive Transparence, et donc déjà soumises à l'ESEF sur les états financiers, continueront à produire un rapport XHTML couvrant les informations de durabilité.



Pour plus de détails, cliquez ici

## Contexte unique du premier rapport CSRD

L'European Contact Group (association qui regroupe les 6 grands réseaux pluridisciplinaires) a communiqué sur une bonne pratique pour les émetteurs, grâce à un paragraphe dédié à sensibiliser les utilisateurs de leur état de durabilité aux différentes interprétations ou incertitudes liées au contexte unique de cette première année. L'ajout de ce paragraphe apporte de la **transparence** aux utilisateurs de ce nouveau reporting, en clarifiant les jugements clés et le contexte. Il permettra, le cas échéant, à l'ensemble des acteurs (direction, membres du conseil d'administration et du comité d'audit, auditeurs et régulateurs) de pouvoir s'y référer. Ces mêmes acteurs ont accueilli favorablement cette initiative qui a aussi été partagée avec l'AFEP-MEDEF, Business Europe, Ecoda, European Issuers, etc.

### Traduction des recommandations de l'ESMA par l'AMF

L'AMF a publié le 31 octobre 2024 <u>une traduction libre</u> des recommandations de l'ESMA portant sur la préparation de l'état de durabilité, incluant le reporting relatif aux normes ESRS et à la taxonomie durable. L'AMF rappelle le contenu des 3 priorités :

- priorité 1 : l'analyse de matérialité dans le reporting selon les ESRS.
- priorité 2 : le périmètre et la structure de l'état de durabilité,
- priorité 3 : les informations à fournir en application de l'article 8 du règlement Taxonomie.
- Pour plus de détails, cliquez ici et ici

# FAQ de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la CSRD : publication officielle et traduction en français

La Commission européenne a publié le 13 novembre 2024 le texte officiel, en <u>anglais</u> et en <u>français</u> du 1er jeu de FAQ sur la mise en œuvre de la CSRD, FAQ publiées le 7 août 2024. Ces FAQ couvrent des questions, relatives au champ d'application, aux dates d'application, aux exemptions... et apportent des précisions sur l'utilisation des estimations plutôt que la collecte des informations sur la chaîne de valeur.

Pour plus de détails, cliquez ici et ici

## **Autres actualités**

# **Evaluation comparative des pratiques de diversité dans les établissements financiers**

L'ACPR a publié le 28 octobre 2024 un avis dans lequel elle annonce sa conformité aux nouvelles orientations de l'EBA en matière de

diversité (EBA/GL/2023/08) dans le cadre de la directive 2013/36/UE (CRD IV) et de la directive 2019/2031/UE (CRD V).



Pour plus de détails, cliquez ici

# Résultats 2023 du secteur financier : résilience des banques et des assurances malgré un contexte difficile

L'ACPR a publié le 24 octobre 2024 son rapport statistique annuel, offrant une vision complète des performances des secteurs bancaire et assurantiel en 2023. Ce document, complément au rapport d'activité de l'ACPR, regroupe les principales données comptables et prudentielles collectées auprès des institutions financières en France.



Pour plus de détails, cliquez ici

### **Publications**

# Performance trimestrielle des banques françaises au 30 septembre 2024

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des grands groupes bancaires français et commente les évènements significatifs de la période et l'information financière associée.



Pour plus de détails, cliquez ici

# Réflexions Réglementaires n°16

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.



Pour plus de détails, cliquez ici

#### IFRS en Bref - Novembre 2024

Découvrez notre dernier <u>numéro</u> qui fait le tour de l'actualité financière et extra-financière.

### Prêts pour le reporting de durabilité?

Découvrez la nouvelle publication de KPMG International "ESRS Foundations", qui explique les concepts clés des normes européennes de reporting de durabilité (ESRS) et présente les exigences de ces dernières de manière simple et détaillée, tout en offrant des exemples illustratifs.



Pour plus de détails, cliquez ici

### KPMG Regulatory Insight

Découvrez le baromètre réalisé par le RIC (Risk Insight Center) qui mesure l'impact des activités de supervision et de régulation sur le secteur financier dans son ensemble.



Pour plus de détails, cliquez ici et ici

### **KPMG SSM Insights**

Découvrez les dernières publications du BCE Office de KPMG « SSM Insights Newsletter » avec une série d'articles qui traitent des sujets de préoccupation des banques européennes.



Pour plus de détails, cliquez ici

## **ESG Regulatory Essentials**

Découvrez les dernières publications du réseau KPMG réalisées par le RIC (Risk Insight Center) qui décrypte les derniers développements réglementaires Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ayant un impact sur le secteur financier.



Pour plus de détails, cliquez ici

# Radio KPMG

### Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.



Pour plus de détails, cliquez ici



### **Emission de Novembre 2024**

Notre dernière édition est disponible depuis le 12 novembre 2024 sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et présente :

- Tour d'horizon de l'actualité réglementaire : feuille de route EBA, Data Hub Pilier 3...
- Principaux points d'attention comptable pour la clôture 2024, avec l'éclairage du superviseur bancaire
- "La chronique "verte" : les efforts fournis par la Banque Centrale Européenne pour intégrer les risques climatiques et environnementaux dans la supervision bancaire
- Pour écouter notre dernière émission, cliquez ici





# L'application Radio KPMG

Avec vous, partout, <u>à to</u>ut moment







### **Contacts**

#### **Arnaud Bourdeille**

Associé Responsable du secteur Banque 01.55.68.62.11



### Mylène Miguirditchian

Associée Responsable de la doctrine comptable bancaire 01.55.68.93.87



### Stéphane Salabert

Associé FS GRC Banque En charge des sujets Conformité Banque 01.55.68.73.39



### Sylvie Miet

Associée FS Consulting Banque Responsable du centre d'excellence Banque 01.55.68.74.49



#### Gilles Kolifrath

Associé FS, KPMG Avocats Responsable des sujets juridiques bancaires Banque 01.55.68.51.16



### kpmg.fr



#### Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG\*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG\*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre Déclaration de confidentialité générale.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : J'exerce mes droits.

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de cliquer ici. Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de cliquer ici..

«KPMG\*» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.